



## Fiscalité du patrimoine : confusions, idées reçues et enjeux

Une polémique s'engage sur la fiscalité du patrimoine à partir de la question du financement du revenu de solidarité active (RSA). Les idées reçues et les confusions de toutes sortes fusent au point que le citoyen ne peut pas se retrouver dans le débat actuel. Jamais en reste lorsqu'il s'agit de réclamer une baisse des impôts sur les « bases mobiles » (investisseurs, entreprises), Laurence Parisot demande la suppression de l'ISF. Le discours est archi connu, mais un point s'impose sur cette question sensible qui touche à la justice fiscale et sociale.

### Des inégalités de patrimoine importantes.

Les travaux de l'INSEE montrent ainsi que les 10% des ménages les plus riches détiennent 46% du patrimoine global (dont 59% du patrimoine financier), tandis que les 50% les moins riches n'en détiennent que 9%. Le patrimoine moyen des 25 % les plus riches (au sein desquels les disparités sont importantes) était de 65.000 euros, celui des 25% les plus pauvres était de 16.000 euros. La tendance montre un déplacement vers les valeurs mobilières et une poursuite de la concentration des patrimoines au bénéfice des plus importants, surtout financiers : les 3% des ménages les plus riches détiennent 36% du patrimoine financier.

### Une fiscalité du patrimoine « peau de chagrin », donc de moins en moins redistributive

La fiscalité de l'épargne a connu une profonde mutation au cours de ces dernières années : les revenus de capitaux mobiliers ne sont plus, pour leur quasi-totalité, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu (mais au taux proportionnel : prélèvement libérateur...), les allègements se sont accumulés (relèvement du seuil de cession des valeurs mobilières à 20 000 euros, relèvement des abattements en matière de droits de succession, création du bouclier fiscal, création d'une exonération de 75 % en matière de l'ISF au bénéfice des pactes d'actionnaires, réduction d'ISF pour investissement dans les PME...).

### Vers une aggravation des inégalités ?

L'ISF n'est pas un impôt bien calibré, mais le supprimer viendrait alimenter la machine à développer les inégalités. Car la première conséquence d'une réduction de l'imposition du patrimoine est évidemment la diminution du rendement budgétaire dans un contexte déjà serré. Ceci peut alourdir la dette publique, dégrader le financement des biens et des services publics ce qui peut, à terme, conduire à une recrudescence des privatisations, ainsi qu'un report mécanique sur les impôts indirects sur la consommation (TVA, TIPP), plus injustes, voire sur les impôts locaux, du fait notamment des transferts de compétences effectués dans le cadre de la décentralisation. Or, on sait que ce type d'impôt pèse plus fortement sur les bas revenus que sur les hauts.

Une telle évolution, couplée aux réductions successives de l'impôt sur le revenu et à une hausse d'autres prélèvements plus injustes, conduirait à une accentuation de la concentration des patrimoines et plus largement des inégalités qui s'accroîtraient à terme. L'effet multiplicateur d'inégalités pourrait jouer à plein si, outre les réductions déjà intervenues, on remettait en cause, par exemple, une fiscalité de l'épargne de moins en moins progressive.

*Le débat sur l'ISF ouvre en réalité celui de l'équilibre de notre système fiscal et de sa progressivité perdue qu'il faut retrouver pour rétablir une meilleure justice fiscale et sociale.*

## Annexe

### *Niveau d'imposition moyen au sein de l'UE (rapport CAE 2005)*

Taux d'imposition implicite du capital : tableau repris par le rapport du Conseil d'analyse économique de 2005 intitulé « Concurrence fiscale et croissance équitable »

	Moyenne 1995/2002	Moyenne 2000/2002
UE 15	14,9	16,1
Zone euro 12	14,3	15,2
Grèce	7,9	8,9
Autriche	11,1	10,0
Danemark	13,0	12,0
Pays Bas	12,3	13,8
France	13,6	13,9
Belgique	14,2	14,3
Portugal	12,2	15,4
Espagne	15,0	16,0
Italie	15,8	17,1
Suède	16,2	19,1
Royaume Uni	17,4	19,3
Finlande	24,5	24,0

(source : Eurostat)